

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

29 JUIN 2017

Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de Convocation : 19 juin 2017

Présents : M. François BAPTIZET, Mme Annie BAUMLIN, M. Joseph NICOT, Mme Véronique BATISSE, M. Bruno BIDOYEN, Mme Fabienne LEMOINE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Isabelle BELLET, M. Yves DURGET, M. David JACQUEMOUD, M. Claude FOURNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN.

Absents excusés :

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE
Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN

Mme Fabienne LEMOINE a été élue secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

RECTIFICATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT

16/2017

La Préfecture de Haute-Saône a fait remarquer que le report du résultat de clôture de l'exercice 2015 de la section de fonctionnement du compte administratif 2016 du budget commune était erroné. Après correction, il convient donc de voter à nouveau l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016.

Après approbation du compte de gestion 2016, les comptes administratifs des budgets commune et eau sont présentés et se résument ainsi :

Budget Général de la Commune

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés(N-1)		77 565.57 €	61 030.45 €			16 535.12 €
Opérations de l'exercice	664 191.50 €	728 885.95 €	210 078.19 €	125 553.01 €	874 269.69 €	854 438.96 €
Totaux	664 191.50 €	806 451.52 €	271 108.64 €	125 553.01 €	874 269.69 €	870 974.08 €
Résultats de clôture		142 260.02 €	145 555.63 €		3 295.61 €	

Besoin de financement

Restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

besoin total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

142 260.02 €

Au compte 1068 (Investissement)

Excédent de fonctionnement capitalisé

Budget Eau

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés(N-1)		49 186.64 €		32 773.50 €		81 960.14 €
Opérations de l'exercice	188 254.23 €	169 781.58 €	28 974.68 €	10 422.68 €	217 228.91 €	180 204.26 €
Totaux	188 254.23 €	218 968.22 €	28 974.68 €	43 196.18 €	217 228.91 €	262 164.40 €
Résultats de clôture		30 713.99 €		14 221.50 €		44 935.49 €

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

besoin total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

30 713.99 €

Au compte 1068 (Investissement)

Excédent de fonctionnement capitalisé

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur les comptes administratifs 2016, présentés par Mme Annie BAUMLIN

Les comptes administratifs étant conformes au compte de gestion, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

17/2017

Le Maire expose au conseil municipal les ajustements à effectuer sur le budget primitif de l'Eau :

Budget Eau :

Il convient d'ajouter des crédits au chapitre 65 suite à une nouvelle créance éteinte à recouvrer se chiffant à 163.62 €.

De plus, il convient d'ajouter des crédits au chapitre 67 afin de traiter deux dégrèvements de factures d'eau suite à des fuites décelées au 2^{ème} semestre 2016 (pour un montant total de 788.70 €)

Transfert de crédits proposés :

Chapitre 60 : - 1000 € - article 6061

Chapitre 65 : + 200 € - article 6542

Chapitre 67 : + 800 € - article 673

Voté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR

18/2017

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 3 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : décide de statuer sur l'admission en non-valeur des restes à recouvrer sur les factures eau n° 2016-R-1-537 et 2016-T-10,

Article 2 : dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 163.62 €

Article 3 : dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION INTERNE

19/2017

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des besoins du service, le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise pour assurer les missions en adéquation avec les fonctions et responsabilités qui incombent à l'agent, actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide - la création, à compter du 1^{er} juillet 2017, d'un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

Précise - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

CARTES AVANTAGES JEUNES 2017/2018

20/2017

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire le dispositif Carte Avantages Jeunes pour l'année 2017/2018.

Il rappelle que depuis l'année 2014, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge 50 % du prix de la carte pour les jeunes gens domiciliés dans la commune.

Après délibération le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50 % du prix de la carte pour les jeunes de Quincey jusqu'à 18 ans pour l'année 2017/2018.

PRET DE TERRAIN COMMUNAL

21/2017

Par délibération du 30 juin 2016, le conseil municipal avait autorisé l'utilisation à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°323 pour entreposer du bois pour une durée d'un an.

L'utilisateur demande le renouvellement de ce droit pour la période allant du 29 juin 2017 au 30 juin 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du prêt aux mêmes conditions.

RYTHMES SCOLAIRES

22/2017

Considérant le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant le compte-rendu du conseil d'école de la commune de Quincey réuni le 20 juin 2017 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au retour à la semaine scolaire de huit demi-journées sur 4 jours, soit 24 heures d'enseignement réparties ainsi :

- Matin - entrée : 8H15 - sortie : 11H45,

- Après-midi - entrée : 13H30 - sortie : 16H00,

et autorise le Maire à signer, conjointement avec la Directrice de l'école, la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à la DSDEN de Haute-Saône.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents